



COMMUNE DE SAINT-BRÈS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Le 25 mai 2020, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Jean-Pierre CHARPENTIER, Maire.

Présents : Mmes HUGLI, DE MARINIS, MARTEL, BOUTONNET, CIOFOLO. Mrs BUTIN, BAPTISTE, LOBIER, BATAILLE, CRES SUGIER, GENTILE, ARNAULT et TAQUET.

1/ ELECTION DU MAIRE

Mr Jean-Pierre CHARPENTIER est élu Maire de la commune.

Vote : 14 voix.

2/ ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire propose d'élire trois adjoints. Cette décision est votée à l'unanimité.

Mr Hervé TAQUET est élu 1^{er} Adjoint (vote : 14 voix).

Mr Didier BAPTISTE est élu 2^{ème} Adjoint (vote : 15 voix pour).

Mr Christian BATAILLE est élu 3^{ème} Adjoint (vote : 15 voix pour).

3/ DELEGATIONS AU MAIRE

Au vu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, le Maire donne lecture de diverses délégations qui peuvent lui être accordées par le Conseil Municipal durant la durée du mandat afin de faciliter la gestion courante communale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde au Maire ces délégations.

Vote : 14 voix pour.

4/ INDEMNITE MAIRE ET ADJOINTS

Conformément à la l'article 3 de la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du maire est de droit et sans délibération, fixée au maximum.

Le Maire propose que les Adjointes perçoivent également l'indemnité maximum autorisée pour les communes dont la population totale se situe entre 500 et 999 habitants (40,3% de l'indice 1027 de la Fonction Publique Territoriale).

Vote : 15 voix pour.

5/ REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ET ENGAGEMENT PROFESSIONNE - RIFSEEP –

Au vu des lois et décrets parus depuis 2015 et 2016 et 2017, le Maire propose à l'assemblée de poursuivre cette dotation qui comprend le paiement par exemple des heures supplémentaires, des travaux du dimanche aussi bien que les travaux pour élection et les astreintes.

Vote : 15 voix pour.